

### PROCES-VERBAL séance du 12 Novembre 2020

En tout premier lieu, Madame le Maire indique au Conseil municipal que Madame Déborah VEILLAT a démissionné de son mandat de conseillère municipale le 12 octobre 2020. Monsieur François BOESSENBACHER est la personne suivante sur la liste « Aubigny 2020 » mais il a fait savoir qu'il ne serait pas présent à cette séance.

Madame le Maire s'assure du respect du quorum en procédant à l'appel et communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

M. THOR (procuration à M. TURPIN)  
Mme XIONG (procuration à Mme RENIER)

et indique que M. BOESSENBACHER est absent.

Madame MOLENAT est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

Avant de poursuivre l'ordre du jour de la séance, Madame le Maire souhaite rendre **hommage à Samuel PATY et aux victimes de l'attentat de Nice** :

*Le 16 octobre, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, au collège du Bois de l'Aulne à Conflans Saint-Honorine était assassiné.*

*Aucun argument, aucune justification ne sont entendables face à la barbarie, à la mort d'un professeur qui a respecté l'enseignement des valeurs et des droits qui fondent notre République.*

*Nous sommes tous anéantis devant autant de cruauté et nos pensées vont à sa famille, ses amis, ses collègues, ses élèves.*

*Nous tenons à assurer l'ensemble du corps enseignant de notre reconnaissance et notre soutien dans l'exercice de leur si belle mission : celle de l'éveil à la connaissance, de la formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même.*

*Dans cet acte de barbarie ce sont la France et la République qui sont contestées, c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité qui sont violemment mis en cause et nous ne pouvons pas l'accepter.*

*Je vous invite à observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty.*

*Et je vous propose d'associer les 3 victimes de l'attentat de Nice : Simone Baretto Silva, Nadine Devillers, Vincent Loques.*

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 8 Octobre 2020** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représenté, sans observation.

Madame le Maire souhaite ensuite apporter quelques précisions sur la liste des **décisions** qu'elle a été amenées à prendre dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, qui a été jointe à la convocation de la présente séance :

**DECISIONS MARS 2020**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>010</b>	27.03.2020	Instauration d'un service de livraison à domicile de produits de première nécessité	

#### DECISIONS MAI 2020

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>011</b>	18.05.2020	Marché de travaux - Construction d'une brigade de gendarmerie - Lot 11 Peinture, isolation thermique par l'extérieur - Isolba (41) <i>Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une déclaration de sous-traitance.</i>	31 762,70 € HT

#### DECISIONS JUIN 2020

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>012</b>	12.06.2020	Convention contrat de cession - La Forge - Théâtre du Palpitant - Spectacle du 03 octobre 2020	1 500 € TTC
<b>013</b>	23.06.2020	Marché de travaux - VRD Avenue du Parc des Sports - Cassier TP (18) - Tranche 3	195 147,28 € TTC
<b>014</b>	30.06.2020	<del>Marché de travaux - Construction d'une brigade de gendarmerie - Lot 11 Peinture, isolation thermique par l'extérieur - Isolba (41)</del> <i>Madame le Maire précise qu'il y a une erreur d'intitulé. Il s'agit en réalité de tarifs pour désinfection des Terrasses de la Nère qui sont refacturés aux utilisateurs</i>	<del>31 762,70 € HT</del> Grande salle : 120 €, sa cuisine : 9 € Petite salle : 60 €, sa cuisine : 75 €

#### DECISIONS JUILLET 2020

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>015</b>	01.07.2020	Vente d'un gerbeur à Mr Clément DOUILLY	500,00 €
<b>016</b>	01.07.2020	Exonération de loyer - Location du bien immobilier situé 2 avenue de la Gare - Juillet et décembre 2020	
<b>017</b>	13.07.2020	Récompenses Baccalauréat mention TB - Versement de cent euros pour 6 élèves	600,00 €
<b>018</b>	13.07.2020	Récompenses Baccalauréat mention TB - Versement de cent euros - Mlle Estelle VATAN	100,00 €
<b>019</b>	20.07.2020	Convention contrat de cession - La Forge - Théâtre Bascule - Spectacle du 06 et 07 octobre 2020	4 336,00 € TTC
<b>020</b>	20.07.2020	Convention contrat de cession - La Forge - Association Saor Alba - Spectacle du 08 et 09 août 2020	1 200,00 € TTC
<b>021</b>	20.07.2020	Convention contrat de cession - La Forge - Association Hémisphère - Spectacle du 14 août 2020	1 500,00 € TTC
<b>022</b>	23.07.2020	Vente de ferraille et platinage - Société SCHUDDINCK	505,80 €
<b>023</b>	23.07.2020	Remboursement de sinistre - Encaissement chèque - SMACL	1 661,99 €
<b>024</b>	23.07.2020	Vente de chêne sur pieds - Mme BICKI TRADI BOIS	

### DECISIONS AOÛT 2020

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>025</b>	06.08.2020	Marché maîtrise d'œuvre - Construction de deux courts de tennis couverts - Avenant n°1 - Sarl Augaura/BET Macouin/CABA ingénierie	21 772,27 €
<b>026</b>	06.08.2020	Marché de travaux - Construction gendarmerie - Sous-traitance lot 1 Colas VRD - ID VERDE (18)	63 242,04 € HT
<b>027</b>	06.08.2020	Marché de prestation de services - Maîtrise d'œuvre restauration du clos et couvert du Château des Stuarts - Trait carré architectes (18)	73 764,00 € TTC
<b>028</b>	18.08.2020	Marché de fournitures - Acquisition d'un tracteur pour les services techniques - Ets Moreau (36)	74 600,00 € TTC
<b>029</b>	20.08.2020	Accord-cadre à bons de commande 2020-2023 - Fourniture produits d'entretien - Lot 2 petits matériels d'entretien - Fichot (28) - Avenant n°1	
<b>030</b>	25.08.2020	Marché de services - Notification étude revitalisation du centre-ville - MG urba (75) - Avenant n°1	1 710,00 € TTC

### DECISIONS SEPTEMBRE 2020

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>031</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Fourniture de produits d'entretien pour les espaces verts - Babee Jardin - Reconduction 2021	10 000 € HT/an
<b>032</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Réparation et entretien d'installation d'extinction incendie - ABC Protection Incendie (41) - Reconduction 2021	9 000 € HT/an
<b>033</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Nettoyage des vitres - CVS Propreté (45) - Reconduction 2021	8 000 € HT/an
<b>034</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Traitement des taupes et dératisation - Berry Dératisation 3D - Reconduction 2021	8 000 € HT/an
<b>035</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Entretien réseaux assainissement - SGA Meyer - Reconduction 2021	20 000 € HT/an
<b>036</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Balayage des voies et caniveaux - SGA Meyer - Reconduction 2021	20 000 € HT/an
<b>037</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Contrôles réglementaires - Apave - Reconduction 2021	20 000 € HT/an
<b>038</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Elagage, abattage et dessouchage d'arbres - St Eloy Paysage Pro - Reconduction 2021	21 000 € HT/an
<b>039</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Fourniture de matériels de signalisation verticale - Lacroix signalisation (44) - Reconduction 2021	40 000 € HT/an
<b>040</b>	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Marquage au sol - Signalisation du Val de Loire - Reconduction 2021	12 000 € HT/an

041	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2021 - Lot 1 fourniture de vêtements de travail - Jorlin (45) - Reconstitution 2021	5 000 € HT/an
042	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2021 - Lot 2 fourniture de chaussures de travail - Gédivépro (03) - Reconstitution 2021	5 000 € HT/an
043	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2021 - Lot 3 fourniture EPI - Wurth (67) - Reconstitution 2021	3 000 € HT/an
044	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2020-2022 - Fourniture et petits aménagements de voirie - Colas - Reconstitution 2021	65 000 € HT/an
045	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2020-2023 - Fourniture produits - Fichot (28) - Reconstitution 2021 entretiens - Lot 1 produits entretien - Lot 2 matériels entretien - Lot 3 produits hygiène cantine	5 000 € HT/an 10 000 € HT/an 5 000 € HT/an
046	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2020-2023 - Fourniture produits entretiens - Lot 4 matériels électriques entretien - Groupe PLG (44) - Reconstitution 2021	15 000 € HT/an
047	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2020-2023 - Location maintenance des photocopieurs - Canon (75) - Reconstitution 2021	50 000 € HT/an
048	08.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2020-2023 - Fourniture de bureau, scolaire, jeunesse et papier - Catinaud - Reconstitution 2021 - Lot 1 fournitures de bureau - Lot fournitures scolaires Lot 3 fournitures jeunesse Lot 4 papier	5 000 € HT/an 10 000 € HT/an 5 000 € HT/an
049	10.09.2020	Cession de véhicule - Mr Sébastien JONET - Peugeot boxer	200,00 €
050	10.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Désherbage, fauchage et élagage des chemins ruraux -Renier - Non Reconstitution 2021 <i>Madame le Maire précise le montant maximum de ce marché</i>	50 000 € HT/an
051	15.09.2020	Accords-cadre à bons de commande 2019-2022 - Fourniture de fioul domestique -Bolloré Energy - Chantelat - Rafaitin - Caldéo Avenant n°1 Caldéo <i>Madame le Maire précise le montant maximum de ce marché</i>	50 000 € HT/an
052	15.09.2020	Récompenses Baccalauréat mention TB - Versement de cent euros - Mlle Mathilde PAWLOWICZ	100,00 €
053	25.09.2020	Fixation du loyer - Location du bien immobilier situé 2 avenue de la Gare - Juillet à décembre 2020	137,87 €
054	30.09.2020	Marché de prestations intellectuelles - AMO pour la sortie des contrats de délégation des services publics alimentation en eau et assainissement pour l'accompagnement dans le choix du future mode de gestion et dans la mise en œuvre - Cabinet Merlin (45)	22 056,00 € TTC

#### DECISIONS OCTOBRE 2020

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
----	------	----------	---------

056	13.10.2020	Marché de fourniture et services - Accord-cadre à bons de commande fourniture de plantes à massifs prêtes à planter 2021-2024 - Lot 1,2,3 - SCEA SIMIER (41) <i>Madame le Maire précise le montant maximum/an de ce marché</i>	Lot 1 : 1 000 à 5 000 € HT Lot 2 : 5 000 à 25 000 € HT Lot 3 : 5 000 € HT
057	16.10.2020	Marché de travaux - Etanchéité fontaine îlot Ste Anne - Vertical (36)	44 995,86 € TTC
058	16.10.2020	Marché de travaux - Construction gendarmerie - Avenant n°1 - Lot 5 couverture bac acier - Guillaumot	2 700,00 € TTC
059	19.10.2020	Marché de travaux - Construction gendarmerie - Avenant n°1 - Lot 7 plomberie - Villain	1 827,28 € TTC
060	20.10.2020	Marché de fourniture et services - Accord-cadre à bons de commande fourniture de peinture et bois 2021-2024 - Lot 1 et 2 - Théodore maison de peinture (45) <i>Madame le Maire précise le montant maximum de ce marché</i>	Lot 1 Peinture : 20 000 € HT/an Lot 2 Bois : infructueux
061	20.10.2020	Marché maîtrise d'œuvre - Construction de deux courts de tennis couverts - Avenant n°2 - Sarl Augaura/BET Macouin/CABA Ingénierie	6 246,52 € TTC
062	20.10.2020	Marché maîtrise d'oeuvre - Construction Club House Rugby - Sarl Augaura/BET Macouin/CABA Ingénierie	15 936,48 € TTC
063	20.10.2020	Convention contrat de cession - La Forge - Cie du Petit Monde - Spectacle du 28 octobre 2020	1 730,72 € TTC

#### > **Délibération n° 2020/11/01 – Révision des tarifs communaux**

Madame le Maire indique que la commission des Finances a examiné ce dossier et n'a pas souhaité procéder à une augmentation pour 2021. L'année est délicate pour beaucoup d'albiniens et la municipalité est attachée à ne pas rendre la vie encore plus difficile. Quelques nouveautés sont toutefois à souligner :

- en ce qui concerne le cimetière, la commune prélevait une taxe pour l'Etat sur les concessions perpétuelles. Cette taxe n'existe plus

- pour ce qui est des produits touristiques, deux nouveaux tarifs de cartes postales :

- ✓ 15 x 105 mm : 1,00 €

- ✓ 99 x 210 mm : 1,50 €

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'elle propose d'exonérer le loyer fixé pour l'occupation des locaux communaux situés avenue Eugène Casella par le Fitness pour une période de deux mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le maintien des tarifs 2021 au niveau des tarifs fixés pour l'année 2020, et approuve l'intégration des deux nouveaux tarifs pour la vente de cartes postales ainsi que la suppression de la taxe sur les concessions perpétuelles.

#### > **Délibération n° 2020/11/02 – Vente d'un terrain au profit de Madame CHATELAIN**

Madame le Maire indique que le lotissement de la résidence de Vlotho comprend un délaissé qui est entretenu par la personne voisine de cette parcelle. Madame CHATELAIN sollicite aujourd'hui la possibilité d'acquérir cette parcelle pour y planter des arbustes. Il lui a été proposé d'acheter la totalité de la parcelle, d'une superficie de 2a 63ca, moyennant un prix de 9€/m<sup>2</sup>, ce qu'elle a accepté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de cette parcelle cadastrée section AL n° 409, à Madame CHATELAIN moyennant le prix de 9 €/m<sup>2</sup>.

#### **> Délibération n° 2020/11/03 – Formation des élus**

Madame le Maire indique que la formation des élus est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. La prise en charge de cette formation s'effectue selon les conditions suivantes : l'organisme de formation doit être agréé, le dépôt de demande de remboursement doit être préalable aux stages et préciser l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville, la liquidation de la prise en charge s'effectue sur présentation des justificatifs des dépenses, la répartition des crédits et de leur utilisation est établie sur une base égalitaire entre les élus et la durée maximale de jours de formation par élu est fixée à 18 jours sur toute la durée du mandat.

Le montant des crédits ouverts au budget 2020 pour la formation des élus s'élève à 3 000 €, représentant 2,612 % du montant des indemnités des élus, soit un montant de 103,44 € par conseiller municipal. Au sein de chaque groupe politique, la somme individuelle attribuée à chaque conseiller municipal appartenant à ce groupe peut être reportée sur un autre membre du groupe à la condition de ne pas excéder le montant global attribué à chaque groupe. Le montant attribué pour le groupe « Ensemble pour Aubigny » s'élève à 2 689,44 € et celui pour le groupe « Aubigny 2020 » à 310,32 €.

Madame le Maire précise qu'il convient de s'inscrire sur le site de la Caisse des Dépôts et Consignations, il s'agit d'un droit individuel à la formation. En cas de difficultés lors de l'inscription, le service des ressources humaines est à disposition pour effectuer les démarches.

Au-delà de cette formation institutionnelle, une formation interne sera également effectuée par les services municipaux (urbanisme, régime indemnitaire des agents...).

Monsieur BOULET-BENAC souhaiterait obtenir des précisions sur la possibilité de consulter un éventuel catalogue de formation, et s'interroge sur les types de stages proposés (présentiel, en ligne...). Madame le Maire répond que les formations sont multiples et très diversifiées, et propose d'envoyer les liens de propositions de formations au fur et à mesure qu'elles arrivent en mairie. Elle précise que des formations peuvent avoir lieu en présentiel ou à distance, il peut même être envisagé, si plusieurs conseillers sont intéressés sur un même thème, d'en organiser au sein de la commune en sollicitant une intervention auprès de l'organisme de formation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la prise en charge de la formation des élus aux conditions ci-dessus énoncées.

#### **> Délibération n° 2020/11/04 – Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2021**

Monsieur DUVAL indique que depuis la loi du 6 août 2015, les magasins de commerce de détail, dans lesquels sont comprises les grandes surfaces, sont autorisés à ouvrir un certain nombre de dimanches dans l'année. Le nombre de dimanches maximum autorisés est fixé à douze par an. Les principaux acteurs, réunis en mairie, ont déterminé entre eux les dates de dimanches auxquelles ils souhaiteraient avoir la possibilité d'ouvrir au cours de l'année 2021, dont la liste est la suivante :

1. Dimanche 4 avril	2. Dimanche 2 mai	3. Dimanche 9 mai
4. Dimanche 23 mai	5. Dimanche 11 juillet	6. Dimanche 15 août
7. Dimanche 31 octobre	8. Dimanche 12 décembre	9. Dimanche 19 décembre
10. Dimanche 26 décembre		

Monsieur DUVAL précise qu'il s'agit d'une ouverture sur la totalité du dimanche.

Madame le Maire ajoute que ces dates sont retenues pour une possibilité d'ouverture mais que les commerces ne sont pas forcément ouverts à toutes ces dates.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (27 voix Pour et 1 Abstention), retient les dates ci-dessus pour ouvertures exceptionnelles des commerces sur l'année 2021.

#### **> Délibération n° 2020/11/05 – Contrat de Territoire 2018-2021**

Madame le Maire rappelle que le Contrat de Territoire est un contrat passé entre le Conseil départemental, la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, et les communes d'Argent/Sauldre – La Chapelle d'Angillon et Aubigny/Nère. Un premier avenant avait été signé pour basculer une partie de la subvention octroyée à Aubigny pour la création du nouveau réfectoire sur l'opération de construction de tennis couverts. Ce nouveau projet d'avenant permet cette fois de déplacer les crédits attribués à la commune d'Argent/Sauldre initialement pour la création d'une maison de santé vers une opération de création d'un pôle musical et culturel.

Cette modification n'a aucune répercussion sur la commune d'Aubigny mais tous les signataires du Contrat de Territoire initial doivent approuver cet avenant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant n° 2 au Contrat de Territoire 2018-2021 et autorise Madame le Maire à le signer.

#### **> Délibération n° 2020/11/06 – Don aux sinistrés des Alpes-Maritimes à la suite de la tempête Alex**

Madame le Maire rappelle que trois vallées ont été extrêmement touchées par cette montée des eaux avec des dégâts catastrophiques et exceptionnels. Comme la commune le propose dans ce type de catastrophe, Madame le Maire propose de verser une somme de 500 € au profit des sinistrés de cette tempête sur un compte dédié.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés ce versement de 500 €.

#### **> Délibération n° 2020/11/07 – Mandatement de créances éteintes**

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal doit constater ce mandatement qui s'impose à lui et concernant :

- deux créances éteintes constatant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif :
  - ✓ de l'association de la Maison Familiale Rurale fermée depuis deux années scolaires, pour une somme de 3 364,24 € (location de salles de formation de 2017)
  - ✓ de l'EARL Ecole d'équitation d'Aubigny, ancien délégataire du centre équestre, pour une somme de 4 107,96 € (redevances de 2017)
- une créance concernant une décision de la commission de surendettement des particuliers validant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'une administrée, entraînant l'effacement d'une dette de 16,25 € (facture cantine-garderie de 2018).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le mandatement à l'article 6452 « créances éteintes » les trois sommes ci-dessus.

> **Délibération n° 2020/11/08 – Commission communale des impôts directs**

Madame le Maire indique qu'à chaque renouvellement de conseil municipal, le Conseil municipal doit proposer une liste de noms pour que le Directeur départemental des Finances Publiques compose la CCID à partir de cette liste. Le rôle de la commission consiste à revoir les travaux qui ont été effectués sur la commune et de réévaluer les bases fiscales en conséquence. Madame RENIER précise que les personnes pressenties pour composer la CCID ne sont formellement informées que si elles sont retenues par la Direction des finances publiques.

Après lecture des noms proposés par Madame le Maire, Monsieur BOULET-BENAC s'interroge sur le fait que les candidats ne soient pas prévenus en amont et sur les conséquences d'un refus de la part de certains.

Madame RENIER indique que la commission est composée de titulaires mais également de suppléants. Les communes de la Communauté de Communes interrogées sur le sujet, procèdent également de cette manière. Elle ajoute que des personnes déjà proposées lors du dernier mandat le sont de nouveau et que d'autres ont été informées de cette proposition. La commission se réunit une fois par an et les personnes retenues sont généralement très intéressées par le sujet.

Sur une question de Monsieur BOULET-BENAC, Madame le Maire confirme que sur cette liste, seules huit personnes sont convoquées lors de la réunion de la Commission.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la liste de noms présentée par Madame le Maire, à proposer à la Direction départementale des Finances Publiques pour composer la Commission communale des impôts directs.

> **Délibération n° 2020/11/09 – Modification du tableau des emplois communaux**

Madame le Maire indique que suite à la réorganisation du service scolaire et la création d'un nouveau réfectoire, il convient d'ajouter 1 heure hebdomadaire sur un poste d'adjoint technique actuellement à 25 h hebdomadaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 26h/semaine. Le poste d'adjoint technique à 25 h/semaine pourra être fermé après examen par le Comité Technique.

> **Délibération n° 2020/11/10 – Convention animateurs Accueil de Loisirs communal**

Madame ABDELLALI rappelle que la commune a décidé depuis de nombreuses années de prendre en charge les frais de formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Accueil d'enfants mineurs (BAFA) et du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). Cette aide apporte aux jeunes qui le souhaitent la possibilité de suivre une formation d'un coût de l'ordre de 1 000 €. En contrepartie de cette prise en charge, le jeune s'engage à intervenir au sein du centre de loisirs d'Aubigny durant trois années, à hauteur de cinq semaines par an, ce qui permet une fidélisation du personnel encadrant. Cet engagement débute dès le premier jour du stage théorique avec une obligation de trois semaines à effectuer sur la période d'été, les deux autres pouvant être effectuées sur l'année s'écoulant à partir du premier jour de la formation.

Le remboursement de ces frais s'étale sur les trois années d'engagement du jeune de la manière suivante :



- engagement la première année : à hauteur de 50 %
- engagement sur deux années : à hauteur de 25 % supplémentaires (soit 75 %)
- engagement sur trois années : à hauteur de 25 % supplémentaires (soit 100 %)

Cette participation communale est calculée sur le coût réel supporté par l'animateur, déduction faite des aides que ce dernier pourra obtenir de la CAF, du Conseil Général, de l'Etat ou d'autres organismes.

La convention sera signée avec les jeunes susceptibles de bénéficier du dispositif. Toutefois, la commune pourra demander le remboursement des sommes versées en cas de résiliation pour les motifs suivants : inaptitude manifeste de l'agent, absences répétées sans justification, non-respect de son engagement ou non-participation aux réunions de préparation et autres, ou encore de la part du jeune pour renoncement à son engagement.

Monsieur BOULET-BENAC demande si une publicité de ce dispositif est effectuée par la Commune auprès des jeunes.

Madame le Maire indique que celle-ci sera effectuée quand la délibération sera votée. Il faut également souligner que cette délibération s'applique en fonction des besoins d'encadrement que connaît la commune. Par ailleurs, le service jeunesse ne peut accueillir qu'un jeune à la fois dans le cadre de cette convention afin de l'encadrer correctement.

Sur une question de Monsieur BOULET-BENAC, Madame le Maire confirme que le dispositif est présenté aux candidats se présentant pour un poste d'animateur. Monsieur BOULET-BENAC confirme que l'engagement sur trois années est intéressant mais s'étonne du désintérêt des jeunes pour ce type d'emploi d'été.

Madame RENIER indique que cet emploi est formateur pour les jeunes et que la demande fluctue selon les années suivant le recrutement saisonnier opéré par les entreprises et peut-être également en fonction d'un facteur de mode. Elle ajoute que des stages de formation initiés par les Francas se déroulent désormais au CRJS d'Aubigny.

Madame ABDELLALI indique que l'association des Francas a apprécié le site du CRJS pour le déroulement de cette formation.

Monsieur DUVAL ajoute que la dernière session s'est terminée juste avant le confinement.

Sur une précision demandée par Monsieur BOULET-BENAC sur le manque d'animateurs constaté par la commune motivant cette proposition de prise en charge de formation, Madame ABDELLALI indique que la commune a fait le choix d'ouvrir le centre de loisirs des petites vacances sur deux semaines depuis cette année et que cela entraîne des besoins humains supplémentaires.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la prise en charge des frais de BAFA et BAFD, en fonction des besoins en animateurs de la commune, selon les modalités présentées ci-dessus.

#### **> Délibération n° 2020/11/11 – Convention d'entraînement au maniement du bâton de défense télescopique**

Monsieur CARLIER indique que les agents de police municipale sont astreints à deux séances annuelles d'entraînement au maniement du bâton de défense télescopique et précise que cet équipement remplace la matraque. Monsieur CARLIER ajoute que les deux policiers municipaux ont suivi la formation préalable à l'armement auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), cependant cet organisme ne dispense pas les séances d'entraînement.

Afin de répondre à l'obligation d'entraînement, il est possible de faire appel à un personnel agréé par le CNFPT, titulaire du certificat de « Moniteur de Police municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention » avec une prise en charge de ses frais kilométriques et de repas.

Monsieur CARLIER explique que cet équipement sert principalement aux policiers pour tenir des individus à distance lorsqu'ils se sentent agressés. Il s'agit d'un outil de prévention.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de convention à signer pour la formation au maniement du bâton de défense télescopique entre la commune et Monsieur AUGUSTE, moniteur agréé, et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

**> Délibération n° 2020/11/12 – Mise à disposition de salles communales au profit du Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA) et du Centre Hospitalier de Vierzon pour les cours d'aide-soignants**

Sur plan, Madame le Maire explique que deux salles situées à l'entrée du bâtiment sont mises à disposition du Centre Hospitalier : une salle de 45,80 m<sup>2</sup>, une salle de 23,80 m<sup>2</sup>, un bureau de 16m<sup>2</sup>, une salle d'archives de 6 m<sup>2</sup> ainsi que des sanitaires, pour un loyer mensuel de 300 € charges incluses auquel s'ajoutent un forfait ménage de 50 € et du mobilier pour 45 €/mois.

Une autre salle, non utilisée jusqu'ici, d'une superficie de 48,28 m<sup>2</sup> équipée de mobilier, avec accès aux sanitaires, est mise à disposition du SYRSA moyennant un loyer mensuel de 250 € charges incluses. Le SYRSA a été créé pour gérer la renaturation des Sauldres, compétence détenue par le Pays Sancerre-Sologne avant la création de la Gemapi (Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations). Le Président du SYRSA souhaitait installer les bureaux à Aubigny, lieu central du territoire syndical.

Sur une question de Monsieur BOULET-BENAC, Madame le Maire indique que le SYRSA assure son ménage. Elle ajoute que le loyer pour l'Institut de Formation de Soins Infirmiers est attractif mais souligne le besoin important d'aide-soignants.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise à disposition de ces salles aux conditions présentées ci-dessus.

**> Délibération n° 2020/11/13 – Décision modificative de crédits n° 3 – Budget principal de la Commune**

Madame le Maire propose en section de fonctionnement, d'ajouter une somme de 5 000 € pour prendre en charge les frais supplémentaires liés au covid, une somme de 3 365 € pour le mandatement de la créance éteinte générée par la liquidation judiciaire de la Maison Familiale Rurale, et une somme de 500 € pour le remboursement d'avances versées pour la réservation des salles des Terrasses de la Nère en 2019.

En contrepartie, le montant de 8 865 € sera prélevé sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, il est proposé d'ajouter 3 550 € pour des travaux d'éclairage public rue des Verdiers et 1 000 € également pour des travaux d'éclairage rue Henri Raimbault, ainsi qu'une somme de 21 605 € pour couvrir un avenant aux travaux de la tranche 3 de l'avenue du Parc des Sports. Madame le Maire précise que ce dernier point que le cabinet avait mené les études sur ce chantier ne disposait pas de tous les éléments pour les branchements d'eau, ce qui a généré des travaux supplémentaires pour ajouter des avaloirs... pour que les propriétés des riverains n'inondent pas en cas de pluie.

En contrepartie, la provision pour travaux est diminuée de 26 155 €.

Madame le Maire indique aux membres de la commission travaux que la réception des travaux de l'avenue du parc des sports se tiendra le 18 novembre prochain à 14 H.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications de crédits à apporter au budget principal de la commune, telles que reprises au tableau ci-après :

Compte	Objet	Dépenses	
		-	+
60628	Réserves confinement		5 000,00
6542	Créances éteintes (MFR)		3 365,00
673	Remboursements avances 2019 - terrasses de la Nère		500,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 8 865,00	
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>- 8 865,00</b>	<b>8 865,00</b>
2041582	Eclairage - Rue des Verdiers		3 550,00
2041582	Eclairage - Rue Henri Rimbault		1 000,00
309	Avenue du Parc des Sports T3 - avenant		21 605,00
21318	Provision travaux	- 26 155,00	
<b>Total section d'investissement</b>		<b>- 26 155,00</b>	<b>26 155,00</b>

**> Délibération n° 2020/11/14 – Décision modificative de crédits n° 1 – Budget 2020 du Service de l'Eau**

Madame le Maire indique qu'en section d'exploitation, il s'agit d'inscrire les frais d'étude relative à la délégation du service public de l'eau et de l'assainissement au compte 617. Elle indique qu'il y a également lieu d'ajouter 132 € au compte relatif aux intérêts de la dette.

En contrepartie, le virement à la section d'investissement est diminué de 10 160 €.

En section d'investissement, Madame RENIER explique qu'il s'agit d'imputer en dépenses 25 000 € au compte 2158 correspondant au montant 2020 de l'autorisation de programme votée pour l'opération de réfection du Château d'eau des Naudins en octobre dernier. En recettes, le virement de la section de fonctionnement est diminué de 10 160 €. Le montant de 35 160 € sera prélevé sur le compte 2158 des travaux divers de renforcement de réseaux.

Pour information, Madame le Maire informe que la commune a obtenu l'accord de la Préfecture pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien de l'Initiative Locale (DSIL) à hauteur de 65 % pour l'opération de réhabilitation du château d'eau des Naudins. Il est rappelé que le Conseil municipal avait sollicité une subvention de 80 % sur ce dossier. Le montant de la subvention sera intégré au budget primitif 2021.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications à apporter au budget primitif reprises au tableau ci-après :

Niveau de vote	Comptes	Dépenses		Recettes	
		-	+	-	+
011 - Charges à caractère général	617 - Etudes		10 028,00		
66 - Charges financières	66111 - Intérêts de la dette		132,00		
023 - Virement à la section d'investissement		- 10 160,00			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>- 10 160,00</b>	<b>10 160,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
021 - Virement de la section d'exploitation				-10 160,00	
37 - Château d'eau les Naudins	2158 - Autres		25 000,00		

19 - Travaux divers renf réseaux	2158 - Autres	- 35 160,00			
<b>Section d'investissement</b>		<b>- 35 160,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>-10 160,00</b>	<b>-</b>

**> Délibération n° 2020/11/15 – Décision modificative de crédits n° 1 – Budget 2020 du Service de l'Assainissement**

Madame le Maire indique que les frais d'étude relative à la délégation du service public de l'eau et de l'assainissement doivent être imputés pour moitié (soit 11 028 €) au budget du service de l'Assainissement. Il convient d'abonder le compte 617 de 7 028 € pour couvrir la dépense. Cette somme est prélevée sur le virement à la section d'investissement.

En section d'investissement, le virement de la section d'exploitation est diminué de 7 028 €. Cette somme est prélevée sur les crédits inscrits initialement pour la construction de la station d'épuration au compte 2313. Madame le Maire précise que le projet de station d'épuration n'est pas suffisamment abouti pour démarrer en 2020 et que par conséquent les crédits y étant dédiés peuvent être modifiés.

Niveau de vote	Comptes	Dépenses		Recettes	
		-	+	-	+
011 - Charges à caractère général	617 - Etudes		7 028,00		
023 - Virement à la section d'investissement		- 7 028,00			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>- 7 028,00</b>	<b>7 028,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
021 - Virement de la section d'exploitation				- 7 028,00	
35 - STEP2	2313 - Travaux	- 7 028,00			
<b>Section d'investissement</b>		<b>- 7 028,00</b>	<b>-</b>	<b>- 7 028,00</b>	<b>-</b>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications de crédits à apporter au budget primitif de l'assainissement telles que reprises au tableau ci-dessus.

**> Délibération n° 2020/11/16 – Décision modificative de crédits n° 1 – Budget 2020 du Lotissement rue du Capitaine Poupot**

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'inscrire un montant de 700 € au compte 605 correspondant au montant d'une facture reçue dernièrement pour la réalisation de travaux de télécommunications.

Par ailleurs, Madame le Maire indique qu'une borne implantée sur un terrain a été déplacée. Cela peut avoir une incidence sur l'implantation des futures constructions. Le lotissement étant communal, la remise en place du bornage a été prise en charge par la commune. La dépense correspondante s'élève à 590 € qu'il convient d'inscrire au compte 605 du budget.

Ces nouvelles dépenses sont compensées par une diminution de 1 290 € de la prévision de reversement de l'excédent de l'opération au budget principal de la Commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications à apporter au budget primitif 2020 du Lotissement rue du Capitaine Poupot, telles que reprises au tableau ci-dessous :

Section	Sens	Ch.	compte	Libellé	Montant
F	D	011	605	Aménagement de terrain	700,00
F	D	011	605	Aménagement de terrain	590,00

F	D	65	6522	Reversement excédent du budget	-	1 290,00
<b>F</b>	<b>D</b>	<b>DF</b>	<b>DF</b>	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>

> **Délibération n° 2020/11/17 – Enquête publique sur autorisation environnementale au titre de la Loi sur l’Eau – Déclaration d’intérêt général – Programme d’actions 2020-2025 sur les bassins versants de la Grande et de la Petite Sauldre du Cher et le Loir-et-Cher**

Madame le Maire indique que dans le cadre de l’élaboration de son Contrat Territorial, un diagnostic a été réalisé afin de déterminer les altérations présentes sur le périmètre du SYRSA. Afin de répondre à ces altérations, deux grands types d’actions sont présentés :

- 1 - les actions sur la continuité écologique : effacement d’ouvrages hydrauliques pour supprimer les obstacles gênant la circulation des sédiments et des poissons, construction de nouveaux ouvrages d’art de franchissement routier, allongement de bief, effacement de plan d’eau, mise en dérivation d’étang et aménagement d’ouvrages hydrauliques
- 2 – les actions sur la morphologie : remise du cours d’eau dans le thalweg d’origine, le contournement d’ouvrage hydraulique et reméandrage par reconstitution d’un lit moyen. Madame le Maire illustre ce dernier point avec un plan sur lequel le lit initial de la rivière a été détourné par l’homme pour alimenter un moulin. Le projet d’action consiste à ajouter un tracé reliant les deux points du cours d’eau à partir desquels la déviation a été effectuée

Les deux actions projetées sur le territoire de la commune d’Aubigny sont d’une part l’effacement d’un ouvrage hydraulique situé sur le cours d’eau des Echanges situé le long des Grands Jardins faisant obstacle à la continuité écologique et d’autre part la mise en dérivation de l’ouvrage alimentant le Moulin de Bled.

Madame le Maire regrette que l’opération étudiée sur la vallée de la Nère n’ait pas été retenue dans ce projet. Elle précise que les travaux projetés sont gratuits pour les propriétaires dans la mesure où il s’agit d’actions d’intérêt public. Les interventions n’ont lieu qu’avec l’accord des propriétaires. Ces opérations sont prises en charge par le SYRSA aidé de l’Agence de l’Eau.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur le dossier de demande d’autorisation environnementale et de déclaration d’intérêt général présenté par le SYRSA.

> **Délibération n° 2020/11/17 – Plan de financement de travaux d’éclairage public**

Monsieur TURPIN indique qu’un projet de construction de maison individuelle rue des Verdiers nécessite le déplacement d’ouvrages d’éclairage public. Les travaux s’élèvent à 7 083,55 € HT dont 50 % sont pris en charge par la Commune, soit 3 541,78 €.

Monsieur TURPIN précise que la différence entre la longueur du câble (70 m) et la longueur de tranchée (58 m) représente la longueur du mât.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le plan de financement de ces travaux d’éclairage public.

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>
------------------------------

1 – Madame le Maire remercie Monsieur CHESNE ET Monsieur DUVAL ainsi que l’association de la Foire Saint-Michel qui ont réussi à maintenir la **Foire-Exposition**. Elle souligne la remarquable organisation de cette manifestation, autorisée par Monsieur le Préfet au vu du dossier

particulièrement détaillé. Au regard des engagements et du sérieux de la commune et des associations qui portaient le projet, Monsieur le Préfet a accordé l'ouverture de la Foire-Exposition.

Madame le Maire remercie tous les conseillers municipaux présents lors de cette manifestation pour vérifier le respect des gestes barrières : port du masque, comptage du public, utilisation gel hydroalcoolique, dégustations assises.

La répercussion de la tenue de la Foire-Exposition sur le commerce local a été appréciée durant cette période.

Madame le Maire souligne que la Sous-Préfète, présente à l'inauguration, a ensuite visité la foire et vérifié que toutes les mesures étaient bien respectées. Elle remercie notamment Messieurs DUVAL, BOUILLO et JACQUINOT qui ont veillé tout au long de la manifestation au respect des mesures anti-covid mises en place.

**2 – Madame le Maire indique que la commune a fourni 4 masques aux 240 élèves de l'école élémentaire des Grands Jardins et aux 85 enfants de l'école Sainte-Solange.** Il n'y a pas d'obligation pour les communes de fournir des masques aux élèves mais Aubigny elle n'a pas souhaité que cela représente un frein économique pour les familles. L'achat a été effectué auprès de l'entreprise TALBOT de Bourges qui réalise des masques avec liens à nouer pour les adapter à la taille de chacun. Certaines familles ne souhaitent pas que leurs enfants portent de masque, la commune est intervenue pour permettre à chaque enfant de 6 ans et plus de respecter l'obligation de port du masque. Si le masque ne leur convient pas, elles peuvent s'en procurer à leurs frais.

**3 - Madame le Maire communique ensuite le calendrier des manifestations :**

- Téléthon les 4 et 5 décembre 2020 : une nouvelle association dénommée « Les Racassons » vendra de la tête de veau sur le marché samedi au profit du Téléthon. Un stand de dons sera implanté et il sera peut-être possible de vendre des produits alimentaires si la réglementation sanitaire le permet.

Madame le Maire ajoute qu'il convient néanmoins de se mobiliser car la recherche a besoin de dons. Il y aura moins de mobilisation mais tous les dons sont importants.

- Samedi 5 décembre 2020 : célébration de la Journée Nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie. Cette cérémonie aura peut-être lieu sous format restreint.

- Jeudi 3 décembre 2020 : réunion de la 9<sup>e</sup> Commission (finances)

- Jeudi 10 décembre 2020 : Conseil municipal

**4 – Madame BUREAU indique que la bibliothèque organise une tombola au profit du Téléthon.** Il est possible de gagner un livre dont les pages sont découpées de manière à faire apparaître un prénom relief. Ces ouvrages sont réalisés par les agents du service.

Par ailleurs, le service de livraison de courses à domicile est toujours actif et permet de garder un contact avec des personnes isolées. Dans le cadre d'une livraison, ce service a permis de venir en aide à une personne seule qui avait chuté sans que personne n'ait pu être prévenu.

Le service de portage de repas connaît quant à lui une fréquentation en augmentation.

Madame le Maire encourage à signaler au Centre Communal d'Action Sociale toute personne isolée ou en difficulté. Les agents du service les contacteront par téléphone pour mettre en place un suivi ou simplement un dialogue. Certaines personnes ont besoin de discuter pour rompre l'isolement.

Madame BUREAU ajoute que les agents du service social téléphonent deux fois par semaine aux personnes identifiées comme étant seules ou fragiles.

Sur une question de Madame SERRE, Madame le Maire indique que les colis de Noël seront distribués cette année selon une organisation restant à définir.

Le service culturel est très mobilisé pour garder le contact avec le public et propose des jeux.

Sur une question de Monsieur BOULET-BENAC, Monsieur DUVAL confirme que la fréquentation de la **Foire-Exposition** a été inférieure aux années précédentes. La foire a été moins bénéfique aux commerces alimentaires que les autres années mais les artisans ont tout de même obtenu des rendez-vous.

Madame le Maire indique que la décision a été prise au mois de juin lors d'une réunion à laquelle les commerçants étaient conviés. Ils ont alors indiqué leur souhait de maintenir l'organisation de la foire afin de ne pas empirer la situation économique. Elle ajoute que le corps préfectoral a également pris ses responsabilités en autorisant cette manifestation.

Monsieur DUVAL précise que Monsieur CHESNE n'a pas pu accueillir tous les exposants qui auraient souhaité tenir un stand, faute de place.

Monsieur BOULET-BENAC revient sur la déception de la **candidate albinienne au concours de Miss Centre Val de Loire** et demande si la commune l'a encouragée à concourir de nouveau l'année prochaine.

Madame le Maire indique que Louise PIZON ne remplira plus le critère de l'âge requis pour concourir de nouveau. Elle confirme que cette disqualification a dû être une déception pour elle mais ajoute qu'il s'agit d'une jeune fille brillante, très sympathique dont la vie ne repose pas uniquement sur ce concours.

Monsieur CHAUSSERON indique qu'en cinq jours, la page de soutien à Louise Pizon a recueilli 280 « j'aime » et remercie les membres du conseil municipal qui ont réalisé des photos ou des vidéos et qui ont invité sur Facebook leurs amis à « aimer » la page de soutien. Cette expérience prouve qu'il peut y avoir une mobilisation derrière les albiens lorsqu'ils ont besoin de soutien, et sera à renouveler les prochaines années si de nouvelles vocations voyaient le jour dans d'autres domaines.

Madame le Maire s'interroge sur le bien-fondé de la disqualification de Louise PIZON.

Madame RENIER annonce la mise à l'honneur de la ville d'Aubigny-sur-Nère dans les **Cahiers du Fleurissement** pour le fleurissement d'été. Le travail des jardiniers est mis en valeur par la parution de photos de nos massifs réalisés sur le thème des peintres.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée